



FORMATION CONSEILLERS TECHNIQUES FEDERAUX « TECHNIQUE »

Cette formation a pour objectif de permettre aux Conseillers Techniques Fédéraux d'utiliser les instructions fédérales officielles pour mettre en place les formations de cadres et du joueur en cohérence avec l'évolution technico-tactique de la discipline et de sa déclinaison 3X3 désormais olympique.

| | |
|---------------------|---|
| OBJECTIFS | A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de mener les formations de cadres et de diriger la formation du joueur au regard de l'évolution du basket au niveau international tant en 5X5 qu'en 3X3 |
| PREREQUIS | Brevetés d'Etat 1er / 2nd degré ou titulaires du DE-JEPS / DES-JEPS, ayant des lettres de missions faisant apparaître une spécificité « Technique » |
| PUBLIC CONCERNE | Conseillers Techniques Fédéraux à dominante « Technique » |
| PROGRAMME | Cf. programme détaillé |
| MOYENS PEDAGOGIQUES | « Clinic » Observation avec grilles de rencontres de haut-niveau Travail en groupe Mise en commun et partage d'expérience Mise en situation Etude de cas Adaptation au particularisme local |
| EVALUATION | Attestation de formation |

7 au 10 février 2020

23 Heures

Tarif : 360 Euros

LIEU

Bourges



FORMATION CONSEILLERS TECHNIQUES FEDERAUX « TECHNIQUE »

PROGRAMME DETAILLE

La formation est placée sous la responsabilité pédagogique de Stanislas HACQUARD, Entraîneur National au pôle Haut Niveau de la FFBB et en charge de l'accompagnement des Conseillers Techniques Fédéraux.

7 FEVRIER 2020

17h - 22h Ouverture / Observation de rencontres de haut-niveau avec grilles pour établir des références de formation

Intervenant
S. HACQUARD

*Entraîneur national
Pole Haut niveau de la FFBB*

Présentation des objectifs de la formation, des modules de formation et des formateurs.
Observation orientée du jeu rapide, de la défense tout terrain avec grilles d'observation.

Objectif : connaître le nouveau positionnement des CTF, cadres de droit privé, avec la Loi NOTRe ETR au sein des ETR pour être capable de former des joueurs/euses et des entraîneurs vers la Haute Performance 5X5 et 3X3.

8 FEVRIER 2020

9h - 10h Le championnat du Monde U19 : Retour sur une compétition de haut-niveau et enseignements pour la formation du joueur et des entraîneurs

Intervenant
F. CRAPEZ

Entraîneur National de l'équipe de France U19

Objectif : être capable de dégager les éléments clefs techniques caractéristiques du HN pour les mettre en lumière dans les formations de cadres et/ou du joueur de son CD, de sa LR.

10h - 11h Former les Grands Gabarits du club aux équipes nationales

Intervenant
Christophe ALLARDI

Conseiller Technique National en charge des TGG

Objectif : être capable de préparer un jeune joueur aux exigences du haut-niveau par le biais d'une planification annuelle puis pluri annuelle.

11h - 12h Qualifier les Equipes Nationales 3X3 au J.O : quelles actions mener ?

Intervenant
Jérôme PRIGENT

Directeur du Pôle 3x3 au sein de la FFBB

Objectif : être capable de « rentrer les Tournois » sur l'application dédiée afin de collecter les points.

14h - 15h Messages techniques, orientations et contenus spécifiques

Intervenant

Jacques COMMERES

Directeur du Pôle Haut-Niveau de la FFBB

Objectif : connaître les orientations techniques de la DTBN et être capable de les décliner à l'échelon départemental ou régional.

15h - 16h La valeur physique et sa pondération par le stade pubertaire

Intervenant

Julien COLOMBO

Préparateur physique des Equipes de France et du Pôle France
Entraîneur National

Objectif : être capable d'affiner la détection par le biais des tests physiques indexés sur le stade pubertaire.

16h - 18h Formations fédérales DE / DES / BP

Intervenant

Matthieu SOUCHOIS

Directeur du Pôle Formation à la FFBB

Objectif : être capable d'organiser les formations fédérales dans le respect des Directives Techniques Fédérales dans son CD ou sa ligue.

18h - 22h Etre acteur au sein du PPF

Intervenant

Stanislas HACQUARD

Responsable de la détection et du management des CTD à la FFBB
Entraîneur National

Objectif : être capable de planifier les actions par LR ou Zone.

9 FEVRIER 2020

9h - 12h Du club traditionnel au club 3.0

Intervenant

Matthieu LACHENAUD

Responsable des chargés de mission Club3.0 de la FFBB

Objectif : être capable d'épauler les chargés de missions afin que les clubs modifient leur accueil.

14h - 17h

Intervenant

F.CRAPEZ

Entraîneur de l'Equipe de France U19

Objectif : être capable de diriger une séance tournée vers la Haute-Performance.

17h-20h Minibasket et formation vers le haut-niveau au travers de l'apprentissage des fondamentaux

Intervenant

G.MALECOT

Chargé de missions FFBB

Objectif : être capable de former un jeune joueur de moins de 11 ans vers la haute-performance.

21h-22h Formation du joueur et aspects tactiques

Intervenant

F.CRAPEZ

Entraîneur de l'Equipe de France U19

Objectif : être capable d'observer une équipe adverse et de préparer ses joueurs au match en fonction de ses spécificités.

10 FEVRIER 2020

Bilan de la formation

Intervenant
Stanislas HACQUARD
Entraîneur national
Pole Haut niveau de la FFBB

Bilan, tour de table et évaluation de la formation

NB : le présent programme établi à titre indicatif est susceptible de modifications, adaptations, ajustements.



117 rue du Château
des Rentiers
75013 Paris
T +33 1 53 94 25 00
F +33 1 53 94 26 80
www.ffbb.com

Le Directeur du Pôle Formation et Emploi

A

Structure :

DEVIS DE FORMATION

Objet : Formation des Conseillers Techniques Fédéraux «Technique»

Organisme de formation : Fédération Française de Basket-Ball
déclarée sous le N°11 75 22 62 775

Lieu de la formation : BOURGES

Session : du 7 au 10 Février 2020 - 23 heures

Nombre de participants : 1

Coût pédagogique : 360 € HT

Matthieu SOUCHOIS
Directeur du Pôle Formation et Emploi

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping strokes, is placed over a horizontal line.



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Entre les soussignés :

**1) La Fédération Française de Basketball (INFBB),
117 rue du château des Rentiers – 75013 PARIS Cedex 13**

Organisme de formation, enregistré sous le numéro **11 75 22 62 775**

(Cet *enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.*)

Représentée par **Monsieur Matthieu SOUCHOIS, Directeur du Pôle Formation et Emploi
Ci-après dénommée « La FFBB »**,

2) Structure [REDACTED]

Représentée par [REDACTED], **Président(e)**

Est conclue la présente convention en application des dispositions du code du travail, articles L. 6353-1 et suivants.

Article 1er : Objet de la convention

En exécution de la présente convention, la FFBB dispensera l'action de formation intitulée : **Formation des Conseillers Techniques Fédéraux, profil Technique.**

Objectifs : A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de mener les formations de cadres et de diriger la formation du joueur au regard de l'évolution de notre discipline au niveau international

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

Cette action de formation entre dans l'une des catégories prévues à l'article L6313-1 du Code du travail : adaptation et développement des compétences, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

Article 3 : Organisation de l'action de formation

- La formation aura lieu sous la forme d'un stage se déroulant du **7 au 10 Février 2020.**
- Sa durée est fixée à **23 heures** par stagiaire
- Elle est organisée pour un effectif total de **90 stagiaires maximum.**
- Sanction de la formation : une attestation de formation sera remise aux stagiaires ayant suivi l'ensemble des enseignements proposés.
- Le responsable de la formation est **Monsieur Stanislas HACQUARD.**
- Le programme de la formation est joint à la présente convention.

Article 4 : Engagement de l'organisme de formation

La FFBB s'engage à accueillir en formation [REDACTED], en qualité de stagiaire, dans le respect des règles du code du travail relatif à l'activité de formation et à remettre, à l'issue de la formation, à la structure employeur la copie des feuilles d'émargement à la demi-journée.

Article 5 : Dispositions financières

En contrepartie de cette formation, l'association s'acquittera de frais pédagogiques de **360 € HT**.

Article 6 : Annulation d'inscription

A tout moment et à sa demande, la structure employeur pourra se faire rembourser le coût pédagogique de l'action de formation du stagiaire [REDACTED] en cas de maladie, dans la mesure où la FFBB en aura été prévenue avant le début de la formation, certificat médical ou arrêt de travail à l'appui.

Dans tout autre cas d'annulation, dans un délai inférieur à un mois avant le début de l'action de formation, la structure employeur sera tenue de régler à la FFBB la totalité des frais de formation.

Article 7 : Inexécution totale ou partielle de la convention

En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action de formation, du fait de la FFBB, cette dernière remboursera à la structure employeur les sommes indûment perçues de ce fait.

Article 8 : Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature et s'achèvera à réception de l'attestation de formation par le stagiaire.

Article 9 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé(e) à l'amiable, le litige sera porté devant la juridiction compétente de Paris.

Fait en double exemplaires, à Paris, le **20 novembre 2019**.

Structure :

Président(e) :

Signature :

La FFBB

Matthieu SOUCHOIS

Directeur du Pôle Formation et Emploi

Signature :